



CENTRE DE GOLF
LE VERSANT

ABONNEMENTS CORPORATIFS

Saison 2024



Le Versant se métamorphose ...

*Dans quelques semaines, nous inaugurerons avec enthousiasme
nos deux nouveaux parcours de championnat !*

Nous sommes impatients de vous les présenter.

*D'ici là, profitez pleinement de notre parcours provisoire,
une fusion de trous empruntés principalement aux parcours Seigneurs et Braves*

2075 CÔTE DE TERREBONNE, TERREBONNE, QC J6Y 1H6 | 450-964-2251
golfeversant.com ● comptabilite@golfeversant.com

INFORMATIONS - CORPORATION

CORPORATION:	# client corporation:
Membre principal:	# membre:
Responsable administratif:	
Adresse:	Tel. membre principal: () -
Ville:	Cell. membre principal: () -
Code postal:	Tel. corporation: () -
Courriel administratif:	Poste:

CORRESPONDANCE

Correspondance générale	Cochez	Factures et états de compte	Cochez
Courriel administratif:		Courriel administratif:	
Courriel membre principal:		Courriel membre principal:	

FORFAITS CORPORATIFS - Saison 2024

Voiturettes motorisées incluses

Cochez	Sélectionner un <u>ou</u> l'autre des forfaits	Nombre	Taxes en sus	
	80 parties - 4 jours Lundi au jeudi excluant jours fériés		7760 \$	\$
	80 parties - 7 jours		8400 \$	\$

Noms des délégués:

- 8 maximum par forfait de 80
- Chaque membre délégué doit compléter le formulaire "Informations personnelles/ résidentielles"

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué doit être présent
- Exceptionnellement pour 2024, les parties restantes à la fin de la présente saison seront transférables, à condition que l'abonnement soit renouvelé pour 2025
- Un minimum de consommation de 1600\$ (plus taxes et service) doit être dépensé avant le 30 septembre 2024, le solde non dépensé sera facturé au compte le 1er octobre et payable sur réception. Seuls les achats au restaurant, au casse-croûte et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation.
- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois et est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 2% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Votre carte de membre doit être présentée en tout temps pour mettre des charges sur votre compte
- Le Versant se réserve le privilège de fermer l'ensemble de ses parcours un maximum de 12 jours dans la saison.

INFORMATIONS PERSONNELLES / RÉSIDENTIELLES

Corporation:	# client corporation:	
Nom membre délégué:	# membre:	
Adresse :	# Adhésion Golf Québec/Canada	
Ville:	Tel. résidence: ()	
Code postal:	Tel. cellulaire: ()	
Courriel:	Tel. Travail/autre: ()	
Courriel autre:	Date de naissance:	

SERVICES À LA CARTE

Cochez		DATES	Taxes en sus	
<input checked="" type="checkbox"/>	Fonds activités membres 2024 (obligatoire)		55 \$	55 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Adhésion Golf Québec/Canada (obligatoire) Avantages disponibles sur le site de Golf Canada	Pour un an	42 \$	42 \$
	Participation "Challenge trou d'un coup 2024" La contribution doit être payée le ou avant le 1er juin 2024 Toutes les conditions sont disponibles à la boutique	De l'ouverture des parcours jusqu'au 28 septembre 2024	10 \$	\$
	Participation Ligue féminine 2024 Activité réservée aux dames les mercredis	Pour la saison 2024	10 \$	\$
	Case privée - vestiaire Inclus service de serviette, cadenas non-inclus	Du 29 avril au 14 octobre 2024	150 \$	\$
	Remisage et nettoyage de bâtons	Du 29 avril au 14 octobre 2024	100 \$	\$
	Remisage de votre chariot (sans charge)	Du 29 avril au 14 octobre 2024	90 \$	\$
	Remisage et charge de votre chariot (avec batterie)	Du 29 avril au 14 octobre 2024	150 \$	\$
	Terrain de pratique extérieur	De l'ouverture au 26 octobre et/ou date de fermeture 2024	280 \$	\$

- Initialisez si vous ne voulez pas que vos coordonnées apparaissent dans le répertoire des membres 2024: _____
- Modification/annulation de départ doivent être faites au plus tard 16h la veille
- Chaque membre à l'obligation de transmettre les règlements du club à ses invités et est responsables de ceux-ci
- Le nom des invités doit être inscrit dans la réservation au plus tard 16h la veille
- Après trois (3) non-présentations (no show), un droit de jeu par absence sera automatiquement débité de votre compte
- Le membre est responsable des dommages causés à la voiturette motorisée lors de l'usage et il s'engage à en payer tous les frais de réparation et/ou de remplacement
- Le Versant est titulaire d'un permis d'alcool, il est interdit d'apporter des produits alcoolisés de l'extérieur de sa propriété
- Votre carte de membre doit être présentée en tout temps pour porter vos dépenses au compte maître de la corporation
- Je reconnais avoir pris connaissance de la Régie 2024 et je consens à toutes les obligations qui y sont contenues
- Je comprends qu'aucun manque de respect ne sera toléré envers les membres, clients et employés du club
- Je suis conscient des risques inhérents à la pratique du golf et je dégage Le Versant et son personnel de toutes responsabilités y compris le vol d'équipement. Je m'engage à respecter les règles d'éthique et les règlements du club

Signature membre délégué: _____ Date: _____